



## Déclaration préalable à la CAPD du 25 juin 2021

M. l'Inspecteur d'académie,

Avec un refus massif des demandes de travail à temps partiel sur autorisation pour la rentrée 2021, les droits des enseignants des écoles du Jura connaissent cette année une régression sans précédent. Nous souhaitons vous apporter un éclairage sur les conséquences de ces refus et réaffirmons la nécessité d'accorder toutes les demandes de temps partiels sans conditions.

Refus de départ en formation, refus d'allègement de service, absence de poste adapté, refus de mise en disponibilité et maintenant refus des temps partiels. Cette liste constitue un énorme recul des droits des personnels. Par ailleurs, le dispositif de rupture conventionnelle créé sur le papier en janvier 2020, n'est toujours pas effectif : faute de moyens financiers l'année dernière et de moyens humains pour enseigner cette année, il n'est pas mis en œuvre et les enseignantes les enseignants n'ont plus aucun moyen de quitter la profession avec la moindre indemnité puisque l'IDV a été supprimée avec la création des ruptures conventionnelles.

En tant que responsable d'une Education Nationale qui vit une crise de recrutements, pouvez-vous vous satisfaire de la seule solution envisageable pour les collègues, à savoir la démission ?

Le droit à choisir sa quotité de travail pour concilier vie personnelle et/ou familiale avec activité professionnelle est lui aussi largement bafoué. Renoncer à une partie de son salaire n'est pas une décision prise à la légère et nos collègues qui formulent cette demande ont un réel besoin de voir diminuer leur quotité de travail. Au passage, nous dénonçons les conditions inacceptables auxquelles ont été confrontés ces collègues :

Après l'appel d'une personne de l'administration leur signifiant le refus de leur demande en lieu et place de l'entretien prévu par la loi, il a fallu l'intervention du SNUipp-FSU 39 pour que ces entretiens leur soient proposés. Après la douche froide du premier appel, ces entretiens souvent prévus sur le temps scolaire, ont mis à mal certains personnels en termes d'organisation, de disponibilité, de confidentialité, ce sur quoi nous vous avons alerté.

Mr le DASEN, vous êtes le garant de la santé au travail des agents. Cette épopée est en soi une source de mal-être au travail. Par ailleurs, sous couvert de récupérer des emplois, vous placez les collègues dans une position qu'ils ne pourront pas tenir, nous le savons tous.

Le département du Jura manque de professeurs des écoles parce que le ministère refuse de lui octroyer davantage de postes. Les conséquences de cette décision pèsent sur celles et ceux actuellement à l'œuvre et risquent, au bas mot, de les épuiser. Le serpent se mord la queue : plus les conditions seront difficiles et plus l'hémorragie progressera. Ce n'est pas en retenant les gens qu'on leur donnera envie de rester. Le ministre ferait bien mieux de se questionner sur les raisons de cette hémorragie, d'écouter les besoins des enseignants, ces fonctionnaires choyés qui pourtant, cherchent à s'enfuir ! Dans ses récentes communications, M. Blanquer évoquait la création d'un observatoire du bien-être au travail et affirmait que l'objectif était d'améliorer concrètement le quotidien de chacun d'entre nous. Maintenant, nous attendons des actes !

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons M. le DASEN, d'être à l'écoute de tous nos collègues qui demandent juste de pouvoir travailler dans de bonnes conditions et se le payer.